

Les grèves en 2023

Une intensification essentiellement portée par la contestation de la réforme des retraites

En 2023, 2,7% des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole (employant 25,8% des salariés de ce champ) connaissent un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. Cette proportion augmente de 0,3 point par rapport à 2022. Les entreprises du secteur de la fabrication de matériels de transport (9,7%) ainsi que celles des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution (8,4%) sont les plus concernées.

Rapporté aux effectifs salariés, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève augmente de 73% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 171 jours pour 1000 salariés. C'est dans les transports et l'entreposage qu'il est le plus élevé (894 jours, après 414 en 2022). Cette intensification des arrêts collectifs de travail est essentiellement portée par des mouvements interprofessionnels, en particulier celui contre la réforme des retraites.

La contestation de celle-ci (54%) et les rémunérations (43%) sont les deux premiers motifs de grève dans les entreprises qui en connaissent en 2023.

Au moins une grève dans 2,7% des entreprises en 2023, part la plus élevée depuis 2010

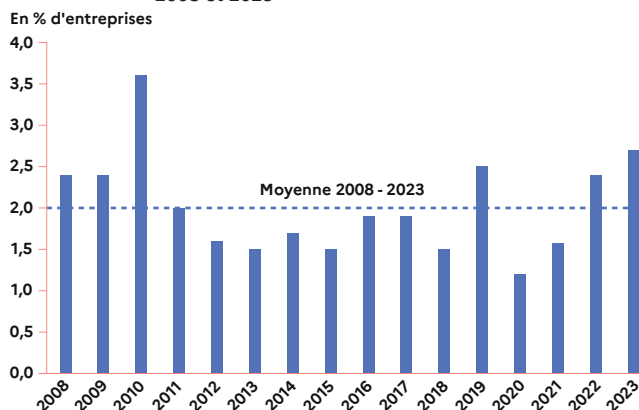
En 2023, 2,7% des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole, employant 25,8% des salariés de ce champ, déclarent au moins un arrêt collectif de travail, quels que soient la durée et le nombre de participants

(encadré, tableau 1, tableau 2). Cette proportion augmente par rapport à 2022 (+0,3 point) pour atteindre son plus haut niveau depuis 2010 et se situe ainsi au-dessus de la moyenne observée sur la période 2008-2023 (graphique 1).

Davantage de grèves dans les plus grandes entreprises et l'industrie

Les grèves sont plus fréquentes dans les entreprises de grande taille. En 2023, 35,3% de celles de 500 salariés ou plus sont concernées (tableau 1), soit une stabilité sur un an (-0,1 point). À l'inverse, seulement 1,2% des entreprises

GRAPHIQUE 1 | Entreprises connaissant au moins une grève entre 2008 et 2023



Lecture : en 2023, 2,7% des entreprises connaissent au moins une grève dans l'entreprise elle-même ou dans l'un de ses établissements.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2017, France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer (Drom, hors Mayotte) à partir de 2018 ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole.

Source : Dares, enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) sur le dialogue social en entreprise (DSE).

de 10 à 49 salariés enregistrent un arrêt de travail collectif en 2023. C'est la proportion de celles de 100 à 199 salariés marquées par une grève qui progresse le plus sur un an, passant de 7,2 % en 2022 à 9,7 % en 2023.

La hausse sur un an de la part d'entreprises connaissant au moins un arrêt collectif de travail en 2023 concerne la plupart des secteurs d'activité, à l'exception de la fabrication d'autres produits industriels, de la construction, de l'hébergement et de la restauration, ainsi que des autres activités de services, qui incluent les services aux ménages.

Les entreprises industrielles sont en moyenne plus souvent confrontées aux grèves en 2023 (4,2 %, contre 2,7 % pour l'ensemble des entreprises du secteur privé non agricole), en particulier dans la fabrication de matériels de transport (9,7 %, en hausse de 1,9 point sur un an) et dans les industries extractives, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la dépollution (8,4 %, +2,1 points sur un an). Les grèves sont aussi plus répandues dans certaines activités tertiaires comme l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (7,2 %), où elles progressent de 0,4 point. Elles sont, en revanche, toujours assez rares dans la construction (0,8 %).

TABLEAU 1 | Entreprises connaissant au moins une grève par secteur d'activité et par taille, en 2022 et 2023

		En % d'entreprises	
		2022	2023
Industrie		3,8	4,2
	<i>fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</i>	1,3	2,7
	<i>fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines</i>	5,2	6,9
Dont :	<i>fabrication de matériels de transport</i>	7,8	9,7
	<i>fabrication d'autres produits industriels</i>	4,3	3,6
	<i>industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	6,3	8,4
Construction		1,1	0,8
Activités tertiaires		2,3	2,7
	<i>commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	0,4	0,8
	<i>transport et entreposage</i>	2,8	4,6
	<i>hébergement et restauration</i>	0,3	0,2
	<i>information et communication</i>	2,8	4,4
Dont :	<i>activités financières et assurance</i>	2,5	5,2
	<i>activités immobilières</i>	1,3	2,8
	<i>activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</i>	1,3	1,4
	<i>enseignement, santé humaine et action sociale</i>	6,8	7,2
	<i>autres activités de services</i>	4,3	3,5
Taille			
	10 à 49 salariés	1,1	1,2
	50 à 99 salariés	3,9	4,6
	100 à 199 salariés	7,2	9,7
	200 à 499 salariés	15,7	17,8
	500 salariés ou plus	35,4	35,3
Ensemble		2,4	2,7

Lecture : dans l'industrie, 4,2 % des entreprises connaissent au moins une grève en 2023 dans l'entreprise elle-même ou dans l'un de ses établissements.

Champ : France (hors Mayotte) ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole.

Source : Dares, enquête Acemo DSE.

ENCADRÉ • L'enquête annuelle Acemo sur le dialogue social en entreprise

L'enquête annuelle sur le dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares dans le cadre du dispositif Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Les éléments présentés ici sont issus de celle réalisée courant 2024 et se rapportant à l'année précédente. Elle porte sur un échantillon représentatif des 265 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom, hors Mayotte), qui emploient environ 16,0 millions de salariés. Les résultats proviennent de 11 364 entreprises dont les réponses sont exploitables.

L'enquête permet d'assurer un suivi annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Elle renseigne sur les instances

représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de négociations collectives et la signature d'accords. Elle permet de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Il s'agit du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves, exprimé en jours, égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. Par exemple, si, dans une entreprise, 60 salariés débrayent une demi-journée au cours d'une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (60 x 0,5 = 30 JINT). L'enquête ne permet pas de dissocier l'effet de la durée de celui de l'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur. La taille de l'échantillon permet de fournir des indicateurs au niveau des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) ([tableau A en ligne](#)).

TABLEAU 2 | Conflictualité selon le secteur d'activité, en 2022 et 2023

En nombre de jours de grèves pour 1000 salariés et en % de salariés

	Industrie		Construction		Activités tertiaires		Dont transport et entreposage		Ensemble	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de jours de grèves pour 1000 salariés	189	276	12	21	83	157	414	894	99	171
Nombre de jours de grèves pour 1000 salariés, dans les entreprises connaissant au moins une grève	547	777	120	211	344	636	862	1801	391	662
Salariés travaillant dans une entreprise connaissant au moins une grève (en %)	34,6	35,6	10,0	9,8	24,1	24,8	48,1	49,6	25,2	25,8

Lecture: dans l'industrie, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 276 jours pour 1000 salariés en 2023. Rapporté aux effectifs des entreprises connaissant un conflit, ce chiffre s'élève à 777 jours pour 1000 salariés. 35,6% des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise connaissant un conflit en 2023.

Champ: France (hors Mayotte); entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole.

Source: Dares, enquête Acemo DSE.

TABLEAU 3 | Type de grève selon le secteur d'activité, en 2022 et 2023

En % d'entreprises

	Industrie		Construction		Activités tertiaires		Dont transport et entreposage		Ensemble			
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Entreprises connaissant au moins une grève pour motif(s)...	... interne(s) exclusivement		36	27	NR	NR	15	12	33	11	20	15
	... à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)		23	20	NR	NR	13	13	40	21	14	15
	... sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement		41	53	NR	NR	72	75	27	68	66	70

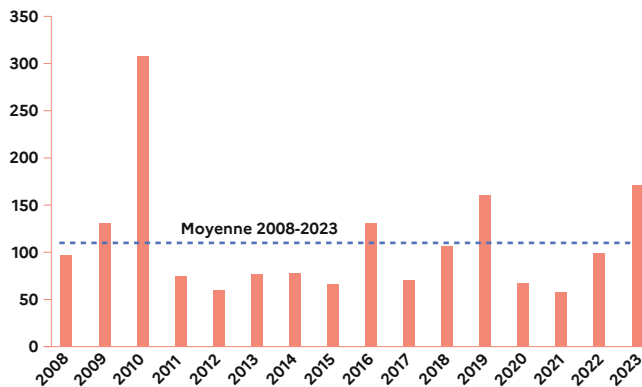
NR: non représentatif; résultats non publiés, car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture: 27% des entreprises de l'industrie connaissant une grève ou un débrayage en 2023 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.

Champ: France (hors Mayotte); entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole déclarant au moins une grève en 2023.

Source: Dares, enquête Acemo DSE.

GRAPHIQUE 2 | Nombre de jours de grève pour 1000 salariés, de 2008 à 2023



Lecture: en 2023, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 171 jours pour 1000 salariés.

Champ: France métropolitaine jusqu'en 2017, France métropolitaine et Drom (hors Mayotte) à partir de 2018; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole.

Source: Dares, enquête Acemo DSE.

Des grèves nettement plus intenses dans l'industrie et les transports

L'intensité des grèves est estimée à partir de leur durée et du nombre de salariés qui y participent (encadré). Après une hausse de la conflictualité marquée en 2022

(+71%), 2023 enregistre une augmentation similaire (+73%), passant de 99 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1000 salariés à 171 JINT (graphique 2). En considérant les seules entreprises connaissant au moins une grève en 2023, l'intensité des grèves atteint 662 JINT pour 1000 salariés, soit une hausse de 69% par rapport à 2022 (tableau 2).

C'est dans le transport et l'entreposage que le nombre de JINT est le plus élevé (894 pour 1000 salariés en 2023, après 414 en 2022, tableau 2). Dans ce secteur, près de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise qui connaît au moins une grève en 2023. Dans l'industrie, les JINT augmentent également entre 2022 et 2023, passant de 189 à 276 journées pour 1000 salariés. La construction présente toujours un nombre de JINT assez faible, de 21 pour 1000 salariés en 2023, tandis que les activités tertiaires sont relativement proches de la moyenne (157) ([graphique A en ligne](#)).

Des grèves pour motifs externes à l'entreprise en nette progression

En 2023, dans 85% des entreprises connaissant au moins une grève, les revendications portent sur des motifs au moins en partie extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire sectoriels ou interprofessionnels, contre 80% en 2022 (tableau 3). Dans 70% des entreprises où au moins un arrêt collectif de travail intervient, les motifs en sont exclusivement externes (+4 points sur un an). À l'inverse, dans les 30% restantes, des motifs

TABLEAU 4 | Motif de grève selon le secteur d'activité, en 2022 et 2023

	En % d'entreprises											
	Industrie		Construction		Activités tertiaires		Dont transport et entreposage		Ensemble		Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Les rémunérations	78	46	NR	NR	78	43	91	35	79	43	1,8	1,2
L'emploi	4	6	NR	NR	4	6	5	12	4	6	0,1	0,1
Les conditions de travail	8	4	NR	NR	22	23	44	16	18	18	0,4	0,5
Le temps de travail	10	5	NR	NR	9	4	13	8	8	4	0,1	0,1
La réforme des retraites	16	53	NR	NR	8	52	3	65	9	54	0,2	1,5

NR: non représentatif; résultats non publiés, car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Note : le total des motifs est supérieur à 100 %, car un même arrêt de travail peut porter plusieurs revendications.

Lecture: 46% des entreprises de l'industrie indiquent les rémunérations parmi les motifs de grève connue en 2023. La même année, parmi l'ensemble des entreprises, qu'elles connaissent ou non une grève, 1,2 % déclarent ce motif.

Champ: France (hors Mayotte); entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole déclarant au moins une grève en 2023.

Source: Dares, enquête Acemo DSE.

propres à l'entreprise sont invoqués, qu'ils se combinent (pour 15% des entreprises) ou non (également pour 15 % des entreprises) à des motifs extérieurs.

Les grèves pour des revendications uniquement internes sont plus fréquentes dans l'industrie (27 %, contre 15 % dans l'ensemble du champ), même si cette part diminue de 9 points par rapport à 2022. À l'inverse, les entreprises des activités tertiaires indiquent moins souvent que la moyenne des motifs exclusivement internes à l'entreprise (12 %) en 2023.

La contestation de la réforme des retraites comme premier motif de grève

La contestation de la réforme des retraites, à l'origine de mobilisations dans de nombreux secteurs d'activité entre janvier et avril principalement, constitue le premier motif de grève en 2023, devant les revendications salariales. Ce motif, cité explicitement par 54 % des entreprises concernées par

au moins une grève dans l'année, augmente de 45 points sur un an¹ (tableau 4) et de 14 points par rapport à 2019, année marquée par un mouvement contre un précédent projet de réforme des retraites [1]. Dans 43 % des entreprises concernées par au moins une grève en 2023, les revendications portent sur les rémunérations. Ce motif, habituellement le plus fréquent, diminue de 36 points sur un an, mais demeure souvent mentionné par les entreprises dans un contexte d'inflation encore élevée. Les conditions de travail, elles, ont été un motif de conflit dans 18 % des entreprises connaissant au moins une grève en 2023, proportion stable sur un an. L'emploi est le quatrième motif de grève cité (6 %), devant les revendications liées au temps de travail (4 %), qui se replie de 4 points relativement à 2022.

Le secteur des transports et de l'entreposage pointe plus fréquemment les revendications contre la réforme des retraites (65 % des entreprises, contre 54 % en moyenne tous secteurs confondus). La structure des revendications dans les activités tertiaires reste proche de la moyenne: la réforme des retraites (52 %, contre 54 %) et les rémunérations (43 % dans les deux cas) y sont les premiers motifs de grève cités. ●

¹ La réforme des retraites est un motif de grève cité explicitement par les entreprises dans un champ libre du questionnaire (champ accessible lorsque les entreprises cochent la catégorie « autres » de la liste de motifs proposés dans le questionnaire). En 2022, plusieurs mobilisations intersyndicales portent sur le thème de la retraite, comme celle du 29 septembre, ayant pour objet le pouvoir d'achat et le maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 62 ans.

Maxime Lescurieux (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Higounenc C. (2021), « [Les grèves en 2019. Une hausse portée par la contestation de la réforme des retraites](#) », *Dares Résultats* n° 56, octobre.

<p>Directeur de la publication Michel Houdebine</p> <p>Directrice de la rédaction Anne-Juliette Bessone</p> <p>Secrétaires de rédaction Thomas Cayet, Sabine Clerc</p> <p>Maquettistes Christophe Chauvin, Valérie Olivier</p> <p>Mise en page Dares, ministère chargé du Travail</p>	<p>Réponses à la demande dares.travail-emploi.gouv.fr/contact</p> <p>Contact presse dares.communication@travail.gouv.fr</p>	<p>La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.</p> <p>dares.travail-emploi.gouv.fr</p> <p>RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.</p>	 <p>STATISTIQUE PUBLIQUE</p>
--	---	---	---